

CONVENTION D'ACCUEIL d'un Collaborateur occasionnel, bénévole

**DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIVITÉS :
Séances de lecture à la Bibliothèque Municipale**

Rappel du contexte :

Dans le cadre des activités de la **Bibliothèque Municipale**, la **VILLE DE COMMERCY** a décidé, pour assurer certaines des animations prévues tout au long de l'année, de faire appel à des collaborateurs occasionnels, bénévoles.

C'est l'objet de la présente convention.

Entre **LA VILLE DE COMMERCY** sise **Château Stanislas 55200 COMMERCY**

Représentée par **le Maire Jean-Philippe VAUTRIN**, dûment habilité par délibération

Ci-après désignée, la collectivité

D'une part

ET

Madame Marina LAMOTTE,

Domicilié(e) : 26 rue des capucins 55200 COMMERCY

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

Article 1 : OBJET

La présente convention fixe les conditions de présence de **Madame Marina LAMOTTE**, collaboratrice bénévole au sein des services de **la Bibliothèque Municipale**, conformément aux dispositions de l'annexe jointe.

Le collaborateur bénévole est la personne qui apporte son concours à une collectivité publique à l'occasion d'activités très diverses mais également dans des situations d'urgence. A l'occasion de ces collaborations occasionnelles, les bénévoles peuvent subir des dommages. Ils bénéficient alors du régime très protecteur de la responsabilité sans faute de la commune.

Pour ces personnes, l'assurance responsabilité civile – garanties multirisques – couvre les dommages que cette personne peut causer à une tiers mais aussi les dommages que ce collaborateur peut lui-même subir du fait de l'activité.

Le collaborateur occasionnel ou bénévole est celui qui, en sa seule qualité de particulier, apporte une contribution effective à un service public dans un but d'intérêt général soit concurremment avec des agents publics, soit sous leur direction, soit spontanément.

Selon le Conseil d'État : « Dès lors qu'une personne privée accomplit une mission qui normalement incombe à la personne publique, elle collabore au fonctionnement du service public et a donc la qualité de collaborateur occasionnel ou bénévole. »

Le bénévole doit être intervenu de manière effective, justifiée et en sa qualité de particulier.

Article 2 : ACTIVITÉ

Le collaborateur bénévole est autorisé à effectuer les activités suivantes au sein des services de la collectivité :

- 1- **lecture d'histoires devant un groupe d'enfants (15 maximum)**
- 2- **ateliers de bricolages avec un groupe d'enfants (15 maximum)**

Article 3 : RÉMUNÉRATION

Le collaborateur bénévole **ne prétend à aucune rémunération de la part de la collectivité.**

Article 4 : RÉGLEMENTATION

Le collaborateur bénévole s'engage à respecter le règlement intérieur mis en place par la collectivité, ainsi que la réglementation du domaine d'activité dans lequel il intervient. En cas de non-respect, l'autorité territoriale de la collectivité se réserve le droit de mettre fin à l'intervention du collaborateur bénévole, sans délai.

Article 5 : ASSURANCES

Dans le cadre de son contrat d'assurance, la VILLE DE COMMERCY garantit le collaborateur bénévole pour l'ensemble des garanties qui suivent pendant toute la durée de sa collaboration : responsabilité civile, défense – indemnisation de dommages corporels – assistance.

Le collaborateur bénévole **justifiera quant à lui de la souscription d'une garantie responsabilité civile** Attestation à joindre.

Article 6 : DURÉE

La présente convention prend effet à la date de sa signature et pour la durée précisée dans l'annexe jointe.

Article 7 : RÉSILIATION

En cas de non-respect d'une clause de la présente convention ou pour tout motif tiré de l'intérêt général, l'autorité territoriale se réserve le droit de mettre fin sans préavis et par lettre simple notifiée au collaborateur, à la présente convention.

Fait à **Commercy**

Le 09/03/26

Le Maire

Jean-Philippe VAUTRIN

Le collaborateur bénévole

Marina LAMOTTE

Annexe à la convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel, bénévole.

ÉTAT CIVIL ET SITUATION PERSONNELLE DU COLLABORATEUR BÉNÉVOLE

Nom : LAMOTTE

Prénom(s) : **Marina**

Date de naissance : 09/02/1987

Adresse personnelle : 26 rue des capucins 55200 COMMERCY

Numéro(s) de téléphone : 06 33 26 72 57

Mail : marinaclaralam@hotmail.fr

ATTESTATION DE BÉNÉVOLAT :

Je soussigné(e) : **Marina LAMOTTE**

Certifie sur l'honneur être accueillie au sein des services de la Bibliothèque Municipale , dans le cadre d'une collaboration bénévole, pour la période du **01/04/26 au 30/06/26.**

Certifie sur l'honneur

- Disposer d'une couverture sociale et d'avoir transmis une copie de la carte vitale ou attestation à la collectivité,
- Disposer d'une garantie responsabilité civile et d'avoir transmis une copie de l'attestation à la collectivité,
- Avoir fait la demande du bulletin n°3 du casier judiciaire et d'en avoir transmis une copie à la collectivité,

Fait à Commercy

Le 09/03/26

Le Maire

Jean-Philippe VAUTRIN

Le collaborateur bénévole

Marina LAMOTTE

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le



ID : 055-215501222-20260313-2026_039-DE

PROJET